

Assemblée fédérale.

Le 14 juin 1894, l'assemblée fédérale réunie a nommé M. Gottfried *Müller*, de Hettlingen (Zurich), président de la cour suprême du canton de Zurich, à Zurich, juge-suppléant au tribunal fédéral en remplacement de M. le Dr Emile Sträubli, décédé.

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 14 juin 1894.)

M. Camille *Barrère*, ambassadeur de France près la Confédération suisse, a remis aujourd'hui ses lettres de créance au conseil fédéral.

(Du 16 juin 1894.)

Le conseil fédéral a répondu affirmativement à une question que lui a posée une autorité cantonale au sujet d'un cas spécial, savoir si un citoyen tenu de payer la taxe militaire et dont le père seul est encore en vie doit être imposé pour la fortune qui lui est échue de son grand-père maternel, en conformité de l'article 5, lettre A, chiffre 2, de la loi fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire, du 28 juin 1878 (recueil officiel, nouvelle série, III. 532).

Dans sa décision, le conseil fédéral s'est basé sur les considérants suivants.

Assemblée fédérale.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1894
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.06.1894
Date	
Data	
Seite	1138-1138
Page	
Pagina	
Ref. No	10 071 603

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.